

1. <i>Débitrice:</i> Société coopérative immobilière Biolley, 1615 Bossonnens 2. <i>Lieu et date de la mise aux enchères:</i> 1618 Châtel-St-Denis, 21.05.2002 3. <i>Heure/local:</i> 16.30 Heure, Salle du Tribunal, Bâtiment administratif 4. <i>Objets des enchères:</i> Immeubles: Commune de Bossonnens Reg. foncier art. 453 PPE Nom local, nature, contenance: Propriété par étages "Biolley-Centre", 38/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 06: boucherie, local de préparation, au rez-de-chaussée, laboratoire, local sciure, chambre froide et fumoir, au sous-sol selon acte constitutif de la PPE, PJ no 2290 avec plans de répartition des locaux. D.- Usages des places de parc nos 18 et 19 à charge de l'art. 180 (extérieures) Mentions: Copropriétaire de l'art. 443 PPE pour 1/2 Copropriétaire de l'art. 445 PPE pour 4/15 Copropriétaire de l'art. 442 PPE pour 4/15 Désignation du bien-fonds art. 180: En Biolley, ass. no 230, habitation, magasin, parking souterrain n.t. couvert et place de 5'342 m2 Ch.- Passage pour câbles électriques en faveur des E.E.F. Ch.- Restriction au droit d'utilisation du sol, servitude personnelle cessible en faveur d'E.O.S. Ch.- Passage public pour tout véhicule Ch.- Ligne électrique à haute tension en faveur d'E.O.S. D.- Usage de 10 places de parc sur l'art. 358 Ch.- Usage des places de parc extérieures no 18 et 19 en faveur de l'art. 453 PPE Ch.- Usage des places de parc extérieures no 1, 2, 3 en faveur de l'art. 448 PPE Ch.- Usage des places de parc extérieures no 12 à 17 et 24 à 27 en faveur de l'art. 452 PPE Ch.- Usage des places de parc extérieures no 4 et 5 en faveur de l'art. 449 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 39 en faveur de l'art. 476 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 34 en faveur de l'art. 457 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 47 en faveur de l'art. 474 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 43 en faveur de l'art. 472 PPE Ch.- Usage des places de parc extérieures nos 23 et 28 en faveur de l'art. 451 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 36 en faveur de l'art. 459 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 29 en faveur de l'art. 475 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 37 en faveur de l'art. 462 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 40 en faveur de l'art. 466 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 46 en faveur de l'art. 473 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 32 en faveur de l'art. 440 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 33 en faveur de l'art. 456 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 30 en faveur de l'art. 477 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 45 en faveur de l'art. 464 PPE Ch.- Usage des places de parc extérieures nos 6 à 11 et 20 à 22 en faveur de l'art. 450 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 38 en faveur de M. Gérard Vauthey Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 31 en faveur de l'art. 468 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 35 en faveur de l'art. 471 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 48 en faveur de l'art. 454 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 44 en faveur de l'art. 455 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 49 en faveur de l'art. 463 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 41 en faveur de l'art. 458 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 50 en faveur de l'art. 467 PPE Ch.- Usage de la place de parc extérieure no 42 en faveur de l'art. 479 PPE Reg. foncier art. 499 Nom local, nature, contenance: En Biolley, copropriété «Parking souterrain Biolley-Centre» 1/13 copropriété de l'immeuble art. 447 PPE: Place de parc no 6 Désignation de l'art. 447 PPE: En Biolley, propriété par étages «Biolley-Centre» 26/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 007: garage collectif de 13 places de parc au sous-sol Copropriété "Parking souterrain Biolley-Centre" Selon acte constitutif de la PPE, PJ no 2290 avec plans de répartition des locaux. Désignation de l'art. 442 PPE (copropriété dépendante): Propriété par étages «Biolley-Centre» 2/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 002: WC / douche, au sous-sol Selon acte constitutif de la PPE, PJ no 2290 avec plans de répartition des locaux. Désignation de l'art. 443 PPE (copropriété dépendante): Propriété par étages «Biolley-Centre» 2/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 003: WC / douche, au sous-sol Selon acte constitutif de la PPE, PJ no 2290 avec plans de répartition des locaux. Désignation de l'art. 445 PPE (copropriété dépendante):	Propriété par étages «Biolley-Centre» 4/1000 copropriété de l'immeuble art. 180 avec droit exclusif sur le lot no 005: WC / douche, au sous-sol Selon acte constitutif de la PPE, PJ no 2290 avec plans de répartition des locaux. Estimation de l'Office des poursuites: CHF 80'000.- La vente est requise par le créancier gagiste en 1er rang. 5. <i>Remarques:</i> Délai pour les productions: 11 avril 2002 Dépôt pour les conditions de mises, de l'état des charges et des servitudes dès le 29 avril 2002. Office des poursuites de la Veveyse 1618 Châtel-St-Denis (00397472)
---	--